

Covoiturage solidaire



En février 2024, un nouveau module solidaire s'intègre à la plateforme de covoiturage Mobicoop. Ce dernier permet de mettre en relation des conducteurs solidaires avec des personnes ayant besoin d'un coup de pouce pour se déplacer ! L'objectif ? Favoriser la mobilité de tous en structurant et en étendant, à l'ensemble de la population du territoire, un **réseau d'entraide**

semblable à l'entraide spontanée qui s'exprime entre proches.

Le covoiturage ou transport solidaire implique **d'avantage de flexibilité** de la part du conducteur qui

peut adapter son trajet et les jours concernés aux besoins du passager, effectuer un trajet non prévu pour transporter quelqu'un et, éventuellement, proposer un accompagnement spécifique (attente pendant un rendez-vous médical, aide à l'installation dans le véhicule...).

Il est **coordonné par la Maison France Services** de Seyne-les-Alpes qui met en relation les conducteurs et passagers. Une façon, notamment, de rendre le service accessible aux personnes éloignées du numérique. Aucune commission n'est prélevée pour le service. Seule l'indemnisation du conducteur est payée par le passager.



À qui



s'adresse le covoiturage solidaire ?

En milieu rural, le covoiturage solidaire est particulièrement utile pour répondre aux difficultés rencontrées par les personnes n'ayant pas de véhicule personnel. Seniors, jeunes, bénéficiaires des minima sociaux, demandeurs d'emploi, primo-arrivants... Toute personne ayant des difficultés de mobilité peut y recourir.

Pour quels types de trajets ?

Le covoiturage solidaire peut être sollicité pour des besoins en mobilité dans différents domaines :

- Formations, études, école
- Santé (hors déplacements éligibles VSL)
- Courses
- Visites familiales
- Démarches d'insertion professionnelles
- Démarches administratives
- Évènements / lieux associatifs

Comment ça marche ?

En tant que conducteur :

- Toutes les annonces de trajets postées sur le territoire de Provence Alpes Agglomération sont **automatiquement proposées en tant que covoiturage solidaire**. Les personnes contactées pour un covoiturage solidaire restent cependant libres d'accepter ou de refuser la demande.
- Il est également possible de **déposer une annonce solidaire** directement dans l'onglet « Covoiturage solidaire » → « Donner un coup de pouce » en précisant les modalités du/des trajet(s) proposés (plage horaires, lieux, trajet ponctuel ou régulier...).
- Enfin, un conducteur peut proposer d'effectuer un **covoiturage solidaire** en indiquant des créneaux horaires sur lesquels il est disponible pour accompagner bénévolement quelqu'un, sans lien avec un trajet déjà prévu.

Dans tous les cas, les animateurs de la Maison France Service de Seyne contactent le conducteur par mail ou téléphone pour préciser les modalités du trajet en fonction des passagers intéressés. Celui-ci est alors libre d'accepter ou de refuser la demande.

Les tarifs, correspondant à l'indemnisation des frais impliqués, sont fixés par les conducteurs.

En tant que passager

La demande s'effectue **au choix** :

- **En ligne** : en cliquant sur l'onglet « Je demande un coup de pouce » via le site internet covoiturage.provencealpesaggllo.fr ou l'application mobile Rezo Mobicoop. Il suffit de remplir un court questionnaire précisant le lieu de départ, d'arrivée, les jours et horaires souhaités ainsi que le motif du déplacement. Une fois la demande remplie, celle-ci est transmise à la Maison France Services de Seyne-les-Alpes qui se charge de trouver un conducteur puis de recontacter le passager, par mail ou téléphone, en précisant les modalités du trajet proposé.
- **Par téléphone** : en contactant directement la Maison France Services de Seyne-les-Alpes au **04 92 35 28 50** les mardis, jeudis et vendredis après-midis de 13h30 à 17h.

Les partenaires

Porté par Provence Alpes Agglomération, ce dispositif bénéficie du soutien financier de l'Europe et de la Région Sud-PACA dans le cadre du programme de développement rural LEADER (Gal Durance-Provence et Dignois).



ÉCOLOGIQUE

L'Europe investit dans les zones rurales

mobicoop